

3S
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 8 rue des Oliviers, 84000 AVIGNON
852 878 628 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{er} MAI 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,
Le 1^{ER} mai 2026,
A 18 heures,

Madame Halima BELLAL, ayant pour nom d'usage MOKEDDEM,

Associée Unique de la société 3S ,

En présence de Monsieur Redhouane MOKKEDEN, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Halima BELLAL, épouse MOKEDDEM, Associée Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités d'import-export de produits d'épiceries et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, auquel sera ajouté :

ARTICLE 2 - OBJET

[...]

L'import-export de produits d'épiceries.

[...]

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

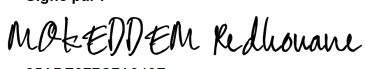
De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Halima MOKEDDEM

Certifié conforme

MOKEDDEM Redhouane

.

Signé par :

35ADE977C7A348F...